

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX**

Séance ordinaire du 12 août 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 12 août 2019 à 19 h 30, à la mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Évans Potvin, Richard Lapointe, Martin Voyer, Lévis Duchesne, Sylvain Lavoie

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : Madame Marie-Hélène Boily, directrice générale
Monsieur Mario Bouchard, greffier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le quorum étant atteint, M. le maire, André Fortin ouvre la séance.

2. 176.08.2019 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par le greffier, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019**
- 4. Rapport d'activités du conseil**
 - 4.1 Administration et développement**
 - 4.1.1 Approbation de la liste des comptes couvrant la période du 9 juillet au 12 août 2019
 - 4.1.2 Présentation des états financiers semestriels
 - 4.1.3 Nomination des représentants au sein des comités et des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal
 - 4.1.4 Adoption du budget révisé au 11 juin 2019 de l'Office municipal d'Habitation
 - 4.2 Gestion du territoire**
 - 4.2.1 Adoption du règlement no 248-2019 modifiant le règlement de zonage no 22-99 et ses amendements en vigueur
 - 4.2.2 Demande de dérogation mineure 160-2019, 77, rue Foyer-du-Lac
 - 4.2.3 Demande de dérogation mineure 162-2019, 161 rue Saint-André
 - 4.2.4 Demande d'usage conditionnel 6-2019, 1757 Route 169

- 4.2.5 Octroi de contrat à l'entreprise Martech inc. pour la réalisation d'affiches de signalisation
- 4.2.6 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire
- 4.2.7 Aide financière pour la réfection du réseau routier priorisé dans le cadre du plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) – dénonciation
- 4.3 Culture, tourisme, loisirs et qualité de vie**
- 4.3.1 Dépôt d'une demande de délai supplémentaire et de financement dans le cadre du programme PRIMADA 2018-2022
- 4.3.2 Autorisation d'un signataire - Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) - Volet 3 Entretien de la Route verte et de ses embranchements 2019-2022
- 4.3.3 Autorisation de signataire - Charte régionale des saines habitudes de vie
- 4.3.4 Exposition de photos extérieures : Noir Sirène
- 4.4 Rapport des activités du conseil**
- 4.4.1 Représentation du conseil municipal, dons et subventions
- 5. Dépôt de la correspondance**
- 6. Affaires nouvelles**
- 6.1 Motion de félicitations - 35e édition de la course la petite patte jeannoise
- 7. Période de questions des citoyens**
- 8. Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité

3. 177.08.2019 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de *la Loi sur les cités et villes*, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Lévis Duchesne d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019 tel que rédigé par le greffier, en tenant compte, s'il y a lieu, des corrections et/ou commentaires ci-dessous décrits.

Adoptée à l'unanimité

INTERVENTION SUR LE PROCÈS-VERBAL

Aucune intervention.

4.1 **ADMINISTRATION ET DÉVELOPPEMENT**

4.1.1 **178.08.2019 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES COUVRANT LA PÉRIODE DU 9 JUILLET AU 12 AOÛT 2019**

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, Marie-Pier Lapointe, directrice des finances et trésorière, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Marie-Pier Lapointe
Directrice des finances et trésorière

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Luc Maltais d'approuver la liste des comptes de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix couvrant la période du 9 juillet au 12 août 2019 laquelle totalise la somme de 743 641,30 \$. Ces comptes ont été payés conformément au règlement n° 51-2007 qui décrète les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 **179.08.2019 PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS SEMESTRIELS**

M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'accepter le dépôt des états financiers semestriels en date du 30 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 **180.08.2019 NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR AGIR AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Sylvain Lavoie d'accepter la nomination des maires suppléants pour agir au sein du conseil municipal.

<i>Maire suppléant</i>	
Mars, avril, mai et juin 2019	Monsieur Lévis Duchesne
Juillet, août, septembre et octobre 2019	Monsieur Sylvain Lavoie
Novembre et décembre 2019 Janvier et février 2020	Monsieur Luc Maltais
Mars, avril, mai et juin 2020	Monsieur Évans Potvin

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 **181.08.2019 ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ AU 11 JUIN 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Lévis Duchesne que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix accepte le budget révisé au 11 juin 2019 adopté par le conseil d'administration de l'Office municipal d'Habitation de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, lors d'une assemblée régulière et prévoyant des revenus de 276 605 \$ et des dépenses de 501 671 \$ le tout pour un déficit anticipé de 225 066 \$, déficit qui sera absorbé de la façon suivante :

Contribution de la Société d'Habitation du Québec :	202 560,00 \$
Contribution municipale :	22 506,00 \$
Villa Presbytère 2019 :	1 451,67 \$
PSL 2019 :	582,36 \$
PSL1 2019 :	572,06 \$
OMH 2018 (ajustement) :	2 275,00 \$
Villa 2018 (ajustement) :	291,00 \$
Contribution municipale au total :	27 678,09 \$

Adoptée à l'unanimité

4.2

GESTION DU TERRITOIRE

4.2.1 **182.08.2019** **ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 248-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 22-99 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR**

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix est régie par la Loi sur les Cités et Villes et par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que le règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur s'applique au territoire municipal;

Considérant qu'il y a lieu de modifier ce règlement afin :

- D'autoriser les résidences unifamiliales isolées à l'intérieur de la zone 149R (nouveau développement domiciliaire) ;
- De créer la zone 154 P à même une partie des zones 108 R et 110 M (secteur rue Saint-André nord)

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté et soumis à une consultation publique;

Considérant que le second projet règlement a fait l'objet du processus d'approbation référendaire en vertu de la Loi.

À ces causes, M. Évans Potvin propose, appuyé par M. Martin Voyer :

Que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix adopte le présent Règlement numéro 248-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 22-99 et ses amendements en vigueur en vue de :

- D'autoriser les résidences unifamiliales isolées à l'intérieur de la zone 149R (nouveau développement domiciliaire);
- De créer la zone 154 P à même une partie des zones 108 R et 110 M (secteur rue Saint-André nord).

Adoptée à l'unanimité

4.2.2

183.08.2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 160-2019, 77, RUE FOYER-DU-LAC

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 160-2019 soumise par Luc Bilodeau visant à régulariser l'implantation d'une galerie attenante à sa résidence sise au 77, Foyer-du-Lac. Il s'agit d'une galerie pour laquelle le certificat de localisation produit par l'arpenteur a relevé une situation non conforme à la réglementation municipale, et qui n'est vraisemblablement pas protégée par des droits acquis.

La galerie est située à une distance de 0,53 mètre de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 1,5 mètre, soit une dérogation de 0,97 mètre. Cette construction a été érigée il y a plusieurs années, mais rien ne démontre qu'il existe des droits acquis pour cette situation.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-08-07) informant le conseil que la demande devrait être refusée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais de refuser la demande de dérogation mineure déposée visant à régulariser l'implantation d'une galerie en cour arrière à une distance de 0,53 mètre de la limite arrière de propriété alors que le règlement de zonage demande un minimum de 1,5 mètre, soit une dérogation de 0,97 mètre.

Adoptée à l'unanimité

4.2.3 **184.08.2019 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 162-2019, 161 RUE SAINT-ANDRÉ**

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure n° 162-2019 soumise par Monsieur Louis Perron visant à permettre l'agrandissement d'un bâtiment accessoire et la construction d'un abri d'auto dont la superficie totale excède la superficie maximale autorisée par la réglementation municipale.

Il s'agit d'un emplacement (161 rue Saint-André) qui était vacant depuis l'incendie du bâtiment principal résidentiel et sur lequel il reste actuellement un bâtiment accessoire de 68,9 mètres carrés. Cette superficie excède déjà le maximum autorisé par la réglementation municipale, soit 64,1 mètres carrés (10% de la superficie de l'emplacement).

Le projet prévoit qu'un abri d'auto comptant pour 22,65 mètres carrés sera annexé à la résidence, et que le bâtiment accessoire serait agrandi de 61,09 mètres carrés, portant le total de superficie de bâtiments accessoires à 134,87 mètres carrés, soit une dérogation de 70,72 mètres carrés.

Après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-08-07) informant le conseil que la demande devrait être partiellement acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer :

- De refuser la demande de dérogation portant sur l'agrandissement du bâtiment accessoire;
- D'accepter la demande de dérogation portant sur la construction d'un abri d'auto d'une superficie de 45,31 mètres carrés attenant à la résidence, pour une dérogation de 27,38 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 **185.08.2019 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL 6-2019, 1757 ROUTE 169**

Considérant que monsieur Richard Desmeules présente à la Ville une demande d'usage conditionnel visant à régulariser un usage existant à sa propriété commerciale du 1757, route 169. Il existe à cet endroit un commerce de vente de véhicule depuis les années 1970. Cet usage est conforme à la réglementation municipale. Depuis le début de cet usage, il y a toujours eu sur cet emplacement, de manière accessoire à cet usage, un usage de réparation et d'entretien de véhicules automobiles.

Considérant que cet usage n'a cependant jamais été conforme à la réglementation municipale, et n'est donc pas un usage protégé par des droits acquis. L'autorisation recherchée viendrait régulariser la situation et permettrait la pérennité de l'entreprise.

Considérant qu'après avoir pris connaissance de la recommandation donnée par le comité consultatif d'urbanisme (réunion tenue le 2019-08-07) informant le conseil que la demande devrait être acceptée, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Richard Lapointe :

d'autoriser à titre d'usage conditionnel l'usage 81 112 du SCIAN (Réparation et entretien de la carrosserie, de la peinture et de l'intérieur de véhicules automobiles) sur la propriété du 1757, route 169, et ce sans conditions spécifiques.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 **186.08.2019 OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE MARTECH INC. POUR LA RÉALISATION D'AFFICHES DE SIGNALISATION**

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Martin Voyer d'octroyer un contrat à l'entreprise Martech inc. au montant de 8 140, 15 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'affiches de signalisation.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 187.08.2019 **RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE**

Considérant que la semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2019;

Considérant qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens sur le danger de ne pas tenir compte des signaux d'avertissement aux passages à niveau et de s'introduire sur les propriétés ferroviaires, afin de réduire le nombre de décès, de blessures et de dommages évitables résultant d'incidents mettant en cause des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant qu'Opération Gareautrain demande au Conseil de ville d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

À ces causes, M. Lévis Duchesne propose, appuyé par M. Luc Maltais :

d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

4.2.7 188.08.2019 **AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER PRIORISÉ DANS LE CADRE DU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL) – DÉNONCIATION**

Considérant que les élus de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est ont adopté en 2018 un Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour les municipalités de son territoire;

Considérant que cet exercice de planification a été réalisé avec rigueur et que les élus se sont concertés pour prioriser des interventions sur environ 25 % du réseau routier local tel qu'édicte dans les paramètres de l'élaboration du Plan;

Considérant que l'adoption du PIIRL par la MRC devait permettre aux municipalités d'obtenir du financement auprès du ministère des Transports du Québec afin de combler une partie des coûts pour les interventions sur le réseau routier local priorisé;

Considérant que le Programme d'aide financière au redressement des infrastructures routières locales (PIIRL) qui devait supporter les municipalités ne disposait pas des sommes nécessaires pour satisfaire les besoins et a été remplacé par un nouveau Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL);

Considérant que le PAVL ne dispose pas des fonds pour répondre aux nombreuses demandes des municipalités ayant déposé des projets en lien avec le PIIRL;

Considérant qu'aucune municipalité de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est n'a obtenu d'aide financière pour la réfection de tronçons de route priorisés dans le cadre du PIIRL;

Considérant que l'état des routes priorisées en 2018 se détériore davantage et que le coût des interventions devra être revu à la hausse;

Considérant que plusieurs municipalités ont retardé d'investir sur les routes prioritaires en attente d'une aide financière;

Considérant que les municipalités n'auront d'autres choix que de réaliser les travaux sur les routes prioritaires dans le cadre du PIIRL en raison de la détérioration excessive.

À ces causes, M. Richard Lapointe propose, appuyé par M. Luc Maltais :

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix demande au ministère des Transports du Québec et au ministre François Bonnardel d'ajouter les crédits nécessaires au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) afin de permettre aux municipalités, dont les routes ont été prioritaires dans le cadre du PIIRL, d'obtenir de l'aide financière;

Que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix tient à dénoncer cette situation auprès du gouvernement du Québec puisque la MRC a consenti beaucoup d'efforts afin d'obtenir un consensus sur le PIIRL;

Que copie de cette résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, à madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'habitation et ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à monsieur Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean, ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est.

Adoptée à l'unanimité

4.3		CULTURE, TOURISME, LOISIRS ET QUALITÉ DE VIE
4.3.1	189.08.2019	DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DÉLAI SUPPLÉMENTAIRE ET DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIMADA 2018-2022.

Considérant que la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme PRIMADA;

Considérant que la Ville a pris connaissance du Guide du PRIMADA et s'engage à en respecter toutes les modalités;

Considérant que la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

Considérant que la Ville assumera tous les coûts non admissibles au PRIMADA associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

Considérant que la Ville demande que la date prévue du 30 août 2019 soit reportée au 30 novembre 2019, afin de permettre à une firme spécialisée de mettre à jour l'estimation des coûts, l'échéancier et les devis s'il y a lieu.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Lévis Duchesne :

D'autoriser M. Christian Potvin, directeur du développement loisirs, culture, tourisme et qualité de vie comme répondant au projet et signataire des documents qui lui sont relatifs incluant une demande d'obtention d'un numéro Clic Sécur du gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

4.3.2	190.08.2019	AUTORISATION D'UN SIGNATAIRE - PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ACTIF (VÉLOCE III) - VOLET 3 ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE ET DE SES EMBRANCHEMENTS 2019-2022
-------	--------------------	---

M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Évangéline Potvin d'autoriser monsieur Christian Potvin, directeur du développement, culture, tourisme, loisir et qualité de vie à signer les documents nécessaires à la demande d'une subvention annuelle pour l'entretien de la

Route verte auprès de Transport Québec dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte et de ses embranchements, jusqu'en 2022.

Adoptée à l'unanimité

4.3.3 191.08.2019 **AUTORISATION DE SIGNATAIRE - CHARTE RÉGIONALE DES SAINES HABITUDES DE VIE**

Considérant que la table intersectorielle régionale pour les saines habitudes de vie (TIR-SHV) du Saguenay–Lac-Saint-Jean est constituée d'organismes et de partenaires gouvernementaux, engagés autour des saines habitudes de vie;

Considérant que la TIR-SHV du Saguenay–Lac-Saint-Jean entend sensibiliser et mobiliser les organisations du territoire autour d'une charte de principes définissant les valeurs porteuses du développement des jeunes et rappelant le rôle de chacun quant à la mise en place de milieux de vie favorables à l'acquisition de saines habitudes de vie de la population;

Considérant que l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être de la population sont des enjeux qui interpellent directement les milieux de vie, fréquentés par les citoyens;

Considérant que les citoyens ont droit à une équité dans l'offre de service en accord avec leurs différences et leurs besoins;

Considérant que la famille est un acteur incontournable au sein des mobilisations locales pour créer des milieux de vie sains et actifs;

Considérant qu'un équilibre entre les besoins individuels et collectifs doit être visé pour faciliter le bien commun de tous;

Considérant que les citoyennes et citoyens élus et partenaires ont une responsabilité commune de favoriser ensemble la qualité de vie de la population;

Considérant que la mise en place d'un environnement favorisant un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation, incluant l'allaitement maternel, accessible pour tous, représente une solution concrète pour améliorer la qualité de vie de la population;

Considérant que des environnements physiques, politiques, économiques et socioculturels enrichis et sécuritaires favorisent l'épanouissement des citoyens;

Considérant que les municipalités ont un rôle prépondérant dans la mise en place d'environnements favorables aux saines habitudes de vie, notamment par leurs compétences en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, de culture, de loisirs, d'activités communautaires et de parcs, de transports et de voirie, de sécurité publique et d'environnement;

Considérant que les communautés et les organisations s'engagent à agir ensemble, avec la TIR-SHV du Saguenay–Lac-Saint-Jean, pour les saines habitudes de vie.

À ces causes, M. Martin Voyer propose, appuyé par M. Luc Maltais :

D'autoriser madame Karine Gagné Plourde, coordonnatrice des loisirs et animatrice du milieu, à signer pour et au nom de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix la charte régionale des saines habitudes de vie.

Adoptée à l'unanimité

4.3.4 192.08.2019 **EXPOSITION DE PHOTOS EXTÉRIEURES : NOIR SIRÈNE**

Considérant que la municipalité désire se positionner comme un acteur important dans le milieu culturel;

Considérant que monsieur Simon Edmond est un artiste résidant à Métabetchouan-Lac-

à-la-Croix;

Considérant que le projet est unique en région;

Considérant que le projet permet de faire découvrir le territoire de la municipalité et s'inscrit aussi dans un cadre touristique;

Considérant que l'artiste agit souvent comme un ambassadeur de sa ville.

À ces causes, M. Sylvain Lavoie propose, appuyé par M. Évans Potvin :

d'octroyer un contrat à monsieur Simon Émond, photographe, au montant de 3 450 \$ plus les taxes applicables pour la réalisation d'une exposition de photo extérieure dans les sites touristiques sur le territoire de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix.

Adoptée à l'unanimité

4.4 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

4.4.1 **193.08.2019 REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL, DONS ET SUBVENTIONS**

M. Luc Maltais propose, appuyé par M. Martin Voyer d'autoriser, en vertu des articles 4,8 et 90 à 92 de la Loi sur les compétences municipales, le versement des dons et subventions annuelles suivantes :

<i>Demandeur</i>	<i>Demande</i>	<i>Aide financière accordée</i>
Fondation de l'Hôtel Dieu d'Alma – Montée des héros	Coût des inscriptions/don 50 \$ / participant	500 \$
Table agroalimentaire du Saguenay-Lac-Saint-Jean	Souper bénéfice	320 \$ (4 billets)

Adoptée à l'unanimité

4.4.2 **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL**

- Représentation 5 à 7 de l'exposition Noir Sirène
- Représentation conférence site Parc de la caverne du Trou de la Fée
- Représentation 50^e anniversaire Camping Saint-Pierre
- Comité de vérification des comptes de la Ville et Régie intermunicipale de sécurité incendie - secteur Sud
- Conseil d'administration Office municipal d'Habitation et dépôt des états financiers
- Représentation 35^e anniversaire course la petite patte jeannoise
- Comité consultatif d'urbanisme
- Réunions MRC de Lac-Saint-Jean-Est
- Rencontre avec le député Richard Hébert sur plusieurs dossiers de la Ville
- Rencontre des dirigeants du Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité et du Séminaire Marie-Reine-du-Clergé
- Rencontre des associations de chemins de chalet (2^e, 3^e et 11^e)

5. **DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

6. **AFFAIRES NOUVELLES**

6.1 **194.08.2019 MOTION DE FÉLICITATIONS - 35^E ÉDITION DE LA COURSE LA PETITE PATTE JEANNOISE**

M. Lévis Duchesne présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du conseil municipal en faveur des organisateurs de la course la petite patte jeannoise, laquelle célèbre sa 35^e édition.

Adoptée à l'unanimité

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Questions et commentaires sur les sujets suivants :

- Sur l'état d'avancement des travaux au parc Maurice Kirouac
- La restauration du terrain de balle secteur Lac-à-la-Croix
- Sur les travaux du développement résidentiel

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

André Fortin, maire

Mario Bouchard, greffier